



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 18 JANVIER 2024

### PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt quatre, le dix huit janvier à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel VILLACA, Maire.

Etaient présents : Monsieur VILLAÇA Marcel, Maire, Mesdames CHEINEY, HERITIER, SANTIN, Messieurs BERNARD, BIGOT, COULOUMY, Adjointes au maire, Mesdames MARSADIE, MARTIN GAUTIE, ROLLET, Messieurs DUBAL, GISSELMANN, RALLIERE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. BOUSQUET a donné pouvoir à M. GISSELMANN  
M. DECHELETTE a donné pouvoir à Mme SANTIN  
Mme PEREIRA DOS REIS a donné pouvoir à M. BIGOT  
Mme VERITE a donné pouvoir à M. COULOUMY

Absents excusés : Mesdames BARDOT, CAMUZAT, HELMER, RECCHIA, MM. FOURNIER et LORNE.

A l'unanimité, Madame Audrey SANTIN a été désignée secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 est approuvé, à l'unanimité.

### I-FINANCES

#### 1) Budget Commune - décision modificative

A l'unanimité, le conseil municipal procède à des modifications de crédits sur certains articles du budget de la commune.

#### 2) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Epi sol

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.500 euros à l'association Epi sol.

#### 3) Manifestation du 16 mars 2024 – autorisation au maire pour la signature d'un contrat et fixation des tarifs

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat à intervenir avec le producteur « Cœur de scène productions » pour la manifestation du 16 mars et fixe le droit d'entrée à 10 euros par personne.

## II – URBANISME

### 4) Révision du Plan Local d'Urbanisme – présentation du projet d'aménagement et de développement durable

M. COULOUMY rappelle que le conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme et qu'il convient maintenant de définir les orientations du projet d'aménagement et de développement durable. Le débat est ouvert.

M. DUBAL indique que le débat ne peut avoir lieu lors de cette séance. Il souhaite qu'une réunion spécifique sur ce point soit organisée et que cette délibération puisse être reportée à une prochaine réunion du conseil municipal.

Après approbation de tous les membres, le conseil prend seulement acte de la présentation du projet du PADD. Ce point sera réexaminé.

## III -PERSONNEL

### 5) Adhésion à la convention unique annuelle 2024 du centre départemental de gestion relative aux missions optionnelles

A l'unanimité, le conseil municipal adhère à ladite convention et autorise le maire à signer ledit document et ses éventuels avenants.

### 6) Modification du tableau des effectifs du personnel

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h24

La secrétaire de séance  
Audrey SANTIN

Le Maire  
Marcel VILLAÇA